Affaires de la société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **81 (1930)**

Heft 12

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

que 10 à 20 % de la surface peuvent rester couverts d'arbres isolés ou de bouquets de buissons et de feuillus. Les dégagements ne portent annuellement que sur $^1/_{10}$ de la surface; le travail dure d'une demi-journée à deux jours (journée de huit heures) par acre ($0,_{4047}$ ha).

* * *

L'auteur termine son ouvrage en examinant l'aspect financier de l'entreprise, qui est favorablement influencé par le fait que les intérêts et impôts ne sont pas mis à la charge des forêts, puisque les terrains ont été achetés en vue de la protection des réservoirs. Il est évident que la prépondérance des terrains encore en friche, ou des jeunes classes d'âge, a comme conséquence qu'un profit immédiat ne peut en général pas être réalisé.

Au début, on espérait seulement que les dépenses pour plantations et travaux d'amélioration seraient couvertes par les recettes courantes; cela a été le cas. Mais la forêt restera encore longtemps en état d'organisation et de développement parce que les achats de terrains se poursuivent activement. Lorsque les peuplements d'âge moyen commenceront à atteindre les dimensions de bois marchands, les dépenses diminueront, les recettes augmenteront et les revenus deviendront considérables.

* * *

Nous pensons avoir intéressé les lecteurs du « Journal forestier » en résumant de notables parties du beau livre de M. Hawley. Ils se seront ainsi rendu compte qu'au delà de l'Océan aussi, nos collègues sont à l'œuvre pour sauvegarder le patrimoine forestier de leur pays.

M. Petitmermet.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1929/30

présenté par son président, M. *Graf,* inspecteur forestier cantonal à St-Gall, à l'assemblée générale du 14 septembre 1930 à Lucerne.

Messieurs ! Au nom du comité permanent, je me permets de vous soumettre le rapport sur l'exercice 1929/30.

Des nominations étant intervenues lors de notre dernière assemblée de Liestal, notre comité s'est constitué à nouveau. M. *Darbellay* a pris la vice-présidence et M. *Knobel* le secrétariat tandis que M. *Conrad* entrait comme membre. M. *Furrer* conserve la caisse et votre serviteur a été confirmé dans ses fonctions de président.

L'heureuse constatation de l'augmentation du nombre des membres de notre société, depuis quelques années, s'applique encore à

cet exercice. Les admissions sont au nombre de 13, ce qui porte le total à 419, dont 11 membres d'honneur. Toutefois, en examinant les tâches auxquelles doit faire face notre société nous devons considérer ce chiffre comme beaucoup trop restreint. Nous espérons qu'à l'avenir de nombreuses administrations et corporations présenteront leur demande d'admission. Nous avons préparé une campagne dans ce sens et nous comptons à cette occasion sur l'aide de tous nos membres.

La mort nous a ravi cette année six sociétaires.

Le 18 septembre 1929 s'éteignait, à l'âge de 85 ans, l'ancien inspecteur cantonal lucernois *Otto Bühler*. Né le 12 novembre 1844, il fit ses études au Polytechnicum et pratiqua ensuite dans deux des arrondissements de son canton. De 1896 à 1919, il dirigea, avec beaucoup de tact et de succès, le service forestier cantonal à Lucerne. Dans la force de l'âge, alors qu'il possédait un excellent baryton, il a souvent égayé nos assemblées de sa belle voix.

C'est dans la pleine possession de ses forces que la mort nous a ravi *Anton Peterelli*, à Alvaschein, le 27 septembre. Né le 15 mai 1877, il avait repris de son père, en 1905, la direction de l'arrondissement de Tiefencastel. Bien préparé et possédant beaucoup de sens pratique, il était le type du forestier accompli. Il a rendu, en outre, de signalés services aux écoles et aux tribunaux de sa commune d'origine.

Le 17 février est mort l'inspecteur cantonal, *K. Jauch*, à Altdorf, né en 1868. Pendant 35 ans ce collègue, au caractère droit, revêtit le poste souvent difficile de chef de service au canton d'Uri. Avec une belle énergie et à l'aide des moyens financiers qu'il sut obtenir, il travailla avec ardeur au développement de son canton. C'est surtout à l'amélioration du réseau routier et à l'élaboration de travaux contre les avalanches qu'il consacra le meilleur de son temps. C'est un ami fidèle, de nature joyeuse et pondérée que nous avons perdu.

Notre vénéré professeur de zoologie à l'E. P. F., le Dr. *Conrad Keller*, est décédé le 26 mars. Il était né, en 1848, à Felben (Thurgovie). En 1874 il est à Jena où il poursuit ses études. Sous la direction du professeur Ernst Häckel, il prépare et présente sa thèse. Il voyage ensuite plusieurs années. C'est de 1898 que date son activité au Polytechnicum et à l'Université de Zurich. En 1898 il est nommé professeur ordinaire de zoologie au Polytechnicum, poste qu'il remplit pendant 53 ans. Inutile de rappeler ici son enseignement captivant et toujours marqué au coin du bon sens.

Le 18 avril est mort, à l'âge de 85 ans, *Werner Wirz*, ancien inspecteur forestier à Winterthour. Diplômé en 1865, il avait, avant d'entrer au service de son canton, passé plusieurs années au pays et à l'étranger, occupé à divers travaux. En 1872 il reprit le IIe arrondissement zurichois et, à la suite d'une réorganisation, dirigea le Ve. Son œuvre principale a été la conversion de nombreux taillis sous

futaie en futaie irrégulière. Dans le domaine des constructions de routes, il fit, avec des moyens réduits, des choses intéressantes.

Comme l'ouragan abat le chêne, la mort est venue nous ravir *Max Conrad,* inspecteur forestier à Berthoud. Il est tombé, le 29 juillet, à l'âge de 49 ans seulement. Après une brève activité à Klosters, il vint à Berthoud où pendant 21 ans il dirigea l'administration forestière de cette ville d'une façon exemplaire. Excellent citoyen et officier, il a su mettre au service de la communauté et de l'économie forestière toutes les ressources de sa riche nature. Au cours de cette dernière année, nous avons appris à le connaître plus intimément au sein du comité permanent. C'est avec plaisir que nous aurions vu cette force ardente et ce collègue aimable collaborer encore longtemps aux destinées de notre société.

Messieurs, je vous prie de vous lever pour honorer la mémoire des disparus !

Quatre séances d'une journée bien remplie, ainsi qu'un certain nombre de circulaires, permirent au comité permanent de liquider les affaires courantes dont nous voulons donner un aperçu.

Grâce à une augmentation de 2000 fr. de la subvention versée par la Confédération, portée ainsi à 8000 fr., nous avons pu éviter un important déficit. Nous réitérons ici au Conseil fédéral ainsi qu'à M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, nos vifs remerciements. De ce fait, dans nos comptes, les recettes ont été de 25.891,74 fr. contre 25.913,75 fr. aux dépenses. Le déficit de 1500 fr. prévu au budget s'est réduit à 22,01 fr. Notre capital de garantie tombe à 8625,70 fr. Nos périodiques absorbent 90 % de nos recettes; or rien ne nous permet d'escompter un accroissement de celles-ci. On ne peut plus prévoir une augmentation de la subvention fédérale et, dans une période où l'on rogne partout, il est impossible de songer à élever le montant de la cotisation annuelle des membres. La possibilité de consacrer de plus grandes sommes à nos journaux est donc exclue. Pour toute autre question nouvelle à résoudre nous devrons, de même, élaborer un plan financier afin de ne pas glisser sur la pente fatale des bilans déficitaires qui sont, pour les sociétés comme pour les particuliers, « le commencement de la fin ». Notre « ministre des finances », M. Furrer, vous fournira tout à l'heure tous renseignements sur le détail des comptes et sur le budget de 1930/31, équilibré à 24.000 fr.

Le *Fonds de publicité* prévoyait un excédent des dépenses de 4000 fr.; il a été abaissé à 2820,60 fr. Il reste en caisse, à fin d'exercice, la somme de 3613,85 fr. Cette situation favorable est due particulièrement à l'augmentation des subsides versés par les cantons. Avec satisfaction nous constatons que cette année, pour la première fois, tous les cantons soutiennent financièrement l'œuvre de la Société forestière suisse. Nous ferons appel au canton du Tessin, qui manque encore, à l'occasion de la publication en italien de « Forêt de mon pays ». Ces cotisations atteignent la somme globale de 4460 fr. Cette

aide matérielle n'est pas seulement utile pour l'accomplissement de notre programme de publications, elle est l'apport tangible d'un appui moral qui nous est très précieux. Nous exprimons ici aux dirigeants de tous les cantons et à leurs conseillers forestiers la vive gratitude de la Société forestière suisse.

Le *Fonds Morsier* a été mis à contribution pour un voyage de notre ancien président et de votre serviteur en Carinthie. Nous avons rendu à la Société forestière autrichienne la visite qu'elle fit en Suisse en 1929, en assistant à sa très intéressante assemblée annuelle. Les comptes de ce fonds bouclent par un bénéfice de 379,70 fr., le capital inaliénable atteint ainsi 13.692,85 fr.

Le nombre des abonnés à nos *périodiques* est stable. L'édition allemande a perdu 5 abonnés, en conserve 1053, tandis que le « Journal », avec 26 nouveaux abonnés, atteint 655 lecteurs. Une revision du contrat avec l'imprimerie Büchler & Co., à Berne, a permis d'obtenir quelques avantages sur certains postes, ce qui fait que nous disposerons dorénavant de quelques nouveaux deniers pour améliorer nos éditions. Nous voulons remercier sincèrement nos rédacteurs pour leur travail et prions instamment nos membres de faire leur possible pour obtenir de nouveaux adhérents et de collaborer afin de développer encore nos organes déjà favorablement connus.

Au cours de cet exercice a paru le supplément nº 4 avec les travaux de MM. *Bavier* et *Barbey*, les deux premiers lauréats du concours intitulé : « *Par quelles mesures l'alimentation en bois indigènes de l'industrie suisse de la cellulose et du papier peut-elle être notablement augmentée ?* » Immédiatement après paraissait le supplément nº 5 contenant une importante étude scientifique de M. le professeur *Knuchel* intitulée « *Recherches sur l'influence de la période d'abatage sur les propriétés du bois de sapin et d'épicéa* ». Ces deux cahiers ont pu être envoyés gratuitement à tous nos membres grâce à d'importantes sommes mises à disposition. Ce sont 1500 fr. de la Hespa à Lucerne pour le supplément nº 4, 2000 fr. de l'inspection fédérale des forêts et 1500 fr. de l'Ecole polytechnique fédérale pour le nº 5. Nous constatons que, comparativement à d'autres périodiques, nos journaux, avec leurs suppléments, sont relativement très bon marché. Ce fait permet d'espérer une augmentation du nombre des abonnés, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.

En octobre 1929, M. *Huonder*, conseiller d'Etat à Coire, avait présenté, lors de la conférence des chefs forestiers cantonaux, un rapport fort intéressant et rempli d'idées pratiques sur « *Les postulats forestiers de la motion Baumberger* ». Ce travail, tiré à part, fut remis à tous nos abonnés. En mars de cette année, M. Huonder a été élu comme conseiller aux Etats. Cette nomination nous a causé un vif plaisir car nous possédons ainsi un membre de notre société, forestier de profession, au sein de cette assemblée. Dans ce rôle, il pourra rendre, sans nul doute, d'importants services à la forêt suisse.

Nous pouvons être brefs en ce qui concerne nos publications antérieures. L'écoulement des « *Forstliche Verhältnisse der Schweiz* » et de la « *Suisse forestière* » ne marche plus, ceci certainement à cause des nouveaux ouvrages « *Unser Wald* » et « *Forêt de mon pays* ». 59 exemplaires allemands et 20 français ont été vendus au cours de l'année. Notre stock se réduit maintenant à 759 exemplaires en allemand et 688 en français, au total 1447 exemplaires. Nous possédons encore 734 exemplaires du supplément n° 1 « *Der Plenterwald* » et 59 du n° 2 « *Vorträge* ».

L'écoulement de « *Unser Wald* » a donné pleine satisfaction cette année. 2166 cahiers de la première édition ont été liquidés et 4593 de la seconde déjà vendus. Jusqu'à maintenant nous avons écoulé 20.041 cahiers dont 3724 sous forme de volumes à trois cahiers chacun. L'opinion est unanime pour louer ce magnifique ouvrage, aussi voudrions-nous encourager nos collègues, qui n'ont pas encore fait leur part de propagande de bien vouloir tenter un effort spécial afin que la troisième édition, dont les préparatifs sont terminés, puisse voir le jour l'an prochain.

L'objet principal fut certainement, cette année, la publication de « *Forêts de mon pays* ». Cinq mille volumes, à trois cahiers, sont sortis de presse et la moitié déjà est vendue. Cette publication a coûté beaucoup de travail au comité permanent et particulièrement à M. l'inspecteur forestier *Darbellay*, président de la commission administrative. Beaucoup de peine certes, mais aussi beaucoup de joie ! C'est avec satisfaction que nous constatons les résultats de cet effort; aussi sommes-nous très reconnaissants envers les collaborateurs qui ont participé à l'édification de cette œuvre. Ce sont nos collègues MM. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, *Biolley*, ancien inspecteur cantonal des forêts, *Pillichody*, inspecteur forestier, *Barbey* et *Droz*, experts forestiers, *Gut*, ing. forestier auxquels s'est jointe une phalange de littérateurs, Mlle *Diesbach*, M. le professeur *Reynold*, MM. *Closuit*, *Nicolier*, *Duplain*, *Beauverd* et *Laeser*. M. le conseiller fédéral *Chuard* a eu la grande amabilité de rédiger une préface lumineuse pour cet ouvrage. Dans le domaine administratif, MM. *Savary* et *Visinand*, membres de la commission, nous ont rendu de précieux services. *Last not least*, soulignons le beau travail réalisé par les éditeurs MM. *Delachaux et Niestlé*, à Neuchâtel. Le contenu et l'extérieur de cette édition en font un ouvrage de premier plan dont le succès est assuré. Les compte rendus sont sympathiques, approbateurs, enthousiastes même.

Pour donner suite à la décision prise en 1927 à Neuchâtel, nous devions, après la publication en allemand du tract pour la jeunesse, suivre dans les autres langues nationales. A cette heure, avec l'édition française, les « majorités » sont satisfaites; nous devons maintenant donner satisfacton aux « minorités », italienne et romanche. Vu l'étendue restreinte de chacune de ces régions linguistiques, il faudra

diminuer en proportion l'envergure de ces deux éditions. Au cours de cette réunion encore, nous vous fournirons un rapport détaillé et vous soumettrons des propositions à ce sujet.

Le postulat Oechslin, inspecteur forestier à Altdorf, présenté en 1923, relatif à la publication d'un *registre général* des travaux publiés dans nos journaux, doit aussi être solutionné. Dans l'intérêt de la science comme de la pratique forestière, nous désirons faire autre chose qu'une simple récapitulation de la table des matières des différents volumes. L'utilité en sera certainement accrue, de même aussi les frais. Un rapport sera présenté sur ce sujet.

La Rentenanstalt à Zurich, avec laquelle nous étions liés par un contrat et des relations cordiales, tout au profit de notre caisse, à la suite de la décision du Conseil fédéral, a dû résilier, pour le 1er août 1931, le contrat accordant des faveurs particulières à nos sociétaires. Nous espérons qu'un grand nombre de nos membres profiteront, à leur avantage et à celui de notre groupement, de ce dernier délai.

Nos relations avec l'*Association suisse d'économie forestière* sont très suivies et agréables. Sur la proposition de l'Office forestier, nous avons décidé d'adhérer en principe à une « Union suisse des producteurs, industriels et artisans du bois en faveur de cette matière première ». Le but de ce groupement est, dans la période actuelle d'intense concurrence, avec l'aide de la réclame, de conserver à ce produit la place qu'il doit occuper dans l'économie générale.

Messieurs ! Vous avez pu constater, par ce rapport, qu'au cours de cet exercice nous avons œuvré dans tous les domaines. « En avant et en haut » est notre devise, car ici aussi celui qui n'avance pas recule. Au siècle de la rationalisation, il serait fort étonnant si nous ne nous occupions nous aussi de ces questions. Pendant que l'Association suisse d'économie forestière se propose d'organiser le travail en forêt, notre ancien secrétaire, M. *Ammon,* inspecteur forestier, a ouvert dans la « Zeitschrift » une discussion sur l'organisation du service forestier. Ce vaste problème, difficile à résoudre du fait de la grande diversité existant entre les différents cantons, devra être étudié plus à fond dans nos périodiques et peut-être qu'au cours de la prochaine réunion, ou de la suivante, nous aurons l'occasion de nous entretenir de cette question.

Je termine mon rapport en souhaitant qu'à l'avenir encore la Société forestière suisse, fidèle à sa tradition, travaille avec zèle et désintéressement au développement de notre sylviculture, pour le bien de notre belle forêt et à l'avantage de l'économie publique de notre cher pays.

Comptes de 1929/30 et budget 1930/31.

Recettes	Budget 1929/30 Fr.	Comptes 1929/30 Fr.	Budget 1930/31 Fr.	Dépenses	Budget 1929/30 Fr.	Comptes 1929/30 Fr.	Budget 1930/31 Fr.
A. Société forestière.							
1° Cotisations des sociét.	4.700, —	5.024, —	4.800, —	1° Comité permanent et commissions	1.400, —	1.083, 30	1.400, —
2° Subventions:				2° Administration et imprimés	300, —	240, 25	300, —
a) de la Confédération	6.000, —	8.000, —	8.000, —	3° Périodiques:			
b) de la Société vaudoise	200, —	200, —	200, —	*a)* Edition allemande.	12.800, —	14.309, 45	12.800, —
3° Journaux:				*b)* „ française .	8.600, —	8.292, —	8.600, —
a) Abonnements à la „Zeitschrift“. . .	6.100, —	6.763, 61	6.100, —	*c)* Suppléments . .	400, —	1.343, 35	800, —
b) Abonnements au „Journal“	3.000, —	3.121, 93	3.000, —	4° Travaux mis au concours	—	399, 40	—
c) Insertions	800, —	612, 45	600, —	5° Divers	500, —	246, —	500, —
d) Part de la Station de recherches forestières, de la Station de météorologie (250) et de l'Ecole polytechnique (200) . . .	1.100, —	1.297, 50	1.100, —	6° Excédent des recettes	—	—	—
e) Suppléments . . .	100, —	142, 15	100, —				
4° Provision sur assurances	200, —	137, 50	200, —				
5° Intérêts et divers . .	300, —	592, 60	300, —				
6° Excédent des dépenses	1.500, —	22, 01	—				
Total des recettes	24.000, —	25.913, 75	24.400, —	*Total des dépenses*	24.000, —	25.913, 75	24.400, —

Recettes	Budget 1929/30 Fr.	Comptes 1929/30 Fr.	Budget 1930/31 Fr.	Dépenses	Budget 1929/30 Fr.	Comptes 1929/30 Fr.	Budget 1930/31 Fr.
B. Fonds pour publications.							
1° Subventions des cantons	3.100, —	5 390, —	4.400, —	1° „Suisse forestière“:			
2° Vente de la „Suisse forestière“:				*a)* Edition allemande .	100, —	29, 30	50, —
a) Edition allemande .	200, —	311, 30	200, —	*b)* Edition française .	100, —	22, 80	50, —
b) Edition française .	200, —	104, 50	100, —	2° Brochures:			
3° Vente de brochures:				Impression et honoraires:			
a) „Unser Wald“ . .	1.300, —	1.810, 35	1.800, —	*a)* „Unser Wald“ . .	700, —	869, 35	500, —
b) „Forêts de mon pays“	—	—	1.500, —	*b)* „Forêts de mon pays“	8.000, —	9.259, 60	300, —
c) Edition italienne et romanche	—	—	—	*c)* Edition italienne et romanche	—	—	9.000, —
4° Intérêts	200, —	151, 50	200, —	3° Divers	100, —	407, 20	300, —
5° Excédent des dépenses	4.000, —	2.820, 60	2.000, —	4° Excédent des recettes	—	—	—
Total des recettes	9.000, —	10 588, 25	10.200, —	*Total des dépenses*	9.000, —	10.588, 25	10.200, —
C. Fonds pour voyages d'étude de la Société forestière suisse. (Fonds Morsier.)							
Intérêts	700, —	689, 70	700, —	1° Subsides et frais divers	700, —	310, —	700, —
				2° Excédent des recettes	—	379, 70	—
Total des recettes	700, —	689,70	700, —	*Total des dépenses*	700, —	689, 70	700, —

Bilan au 1er juillet 1930.

A. Société forestière.

	Fr.
Solde au 1er juillet 1929	8.647, 71
Excédent des dépenses 1929/30	22, 01
Solde au 1er juillet 1930	8.625, 70

Dont: 5.000, — fr. 1 obligation de la Kantonalbank de Soleure.
3.607, — „ en compte-courant à la Kantonalbank de Soleure.
18, 70 „ au compte de chèques V*a*/1079, à Soleure.
8.625, 70 fr.

B. Fonds pour publications.

Solde au 1er juillet 1929	6.434, 45
Excédent des dépenses 1929/30	2.820, 60
Solde au 1er juillet 1930	3.613, 85

Dont: 3.131, 70 fr. au carnet de caisse d'épargne N° 167 164, de la Caisse d'épargne cantonale, à Soleure.
482, 15 „ au compte de chèques V*a*/1079, à Soleure.
3.613, 85 fr.

C. Fonds pour voyages d'étude de la Société forestière suisse.

(Fonds Morsier.)

Solde au 1er juillet 1929	13.313, 15
Excédent des recettes 1929/30	379, 70
Solde au 1er juillet 1930	13.692, 85

Dont: 13.000, — fr. en titres déposés à la Kantonalbank, à Soleure.
692, 85 „ carnet N° 167 165 de la Caisse d'épargne cantonale, à Soleure.
13.692, 85 fr.

Soleure, juillet 1930.

Pour la Société forestière suisse:
Le caissier: *Furrer,* inspecteur forestier cantonal.

Communication du Comité permanent.

Dans le cahier n° 6 du « Journal » a paru une communication de notre Comité, par laquelle nos sociétaires étaient rendus attentifs aux conditions de faveur consenties à leur endroit par la « Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine », à Zurich. Elle contenait aussi l'avis que de tels contrats de faveur risquaient d'être supprimés, à brève échéance, en vertu d'un arrêté fédéral.

Cette suppression est devenue la réalité, cela en application de l'arrêté fédéral concernant l'interdiction d'accorder des clauses de faveur en matière d'assurance sur la vie humaine (du 23 mai 1930).

Ainsi la réduction des primes, de 2 %, accordée jusqu'ici à nos sociétaires sera supprimée dès le 1er août 1931, date de l'expiration du contrat.

Il est donc dans l'intérêt de nos sociétaires de chercher à profiter, pendant qu'il est encore temps, de l'occasion qui leur est offerte de contracter une assurance sur la vie.

Soleure, septembre 1930. Pour le Comité permanent :
Le caissier.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse à Lucerne, les 14 et 15 septembre 1930.

Séance administrative du dimanche 14 septembre.

1° La séance est ouverte à 16,15 h. par M. le conseiller d'Etat *Schultheis Frey,* président du comité local. Il souhaite la bienvenue aux participants (140 environ, dont deux hôtes étrangers) qui se trouvent réunis dans la salle du Grand Conseil.

2° Sont désignés comme scrutateurs MM. *W. Oertli,* inspecteur forestier cantonal à Glaris, et *Meyer,* inspecteur forestier à Olten. Sont nommés secrétaires MM. *J. Schlitter,* inspecteur forestier à Liestal, et *Ch. Gut,* adjoint à l'Office forestier de Soleure.

3° Le rapport annuel est présenté par M. *Graf,* président du comité permanent. L'exposé des événements de l'exercice écoulé est vivement applaudi et accepté à l'unanimité avec remerciements.

A propos de la «Zeitschrift», son rédacteur, M. le prof. Dr *H. Knuchel,* ajoute quelques explications. A l'aide de graphiques, il démontre qu'au cours des dernières années le nombre des abonnés en Suisse a diminué constamment, tandis que les abonnements à l'étranger augmentent. Le tirage a diminué jusqu'en 1914; depuis lors, grâce à la propagande entreprise par le comité, il a de nouveau augmenté. M. Knuchel constate avec plaisir que les collaborateurs ne font actuellement pas défaut.

4° Les comptes et le budget sont présentés par M. *Furrer,* caissier. Il souligne le beau geste de la Confédération qui a augmenté le montant de sa subvention de 2000 fr. De ce fait, le déficit prévu de 1500 fr. s'est réduit à la somme de 22,01 fr. Sans cet apport, le règlement des comptes eût été défavorable, car le budget a été dépassé de 2144,80 fr. pour la publication de « suppléments » aux organes de la société. Le fonds de publicité prévoyait un déficit de 4000 fr. Celui-ci s'est réduit à 2820,60 fr., grâce aux subventions cantonales et à la marche réjouissante de la vente de « Unser Wald ».

M. *Aubert,* inspecteur forestier, au nom des réviseurs — M. *Brunn-*

hofer et lui-même — donne lecture du rapport de vérification et propose à l'assemblée de donner décharge au caissier, ce qui est fait à l'unanimité.

5° M. *Graf,* président, rappelle qu'en 1927, à Neuchâtel, la décision avait été prise de publier « Unser Wald » dans nos diverses langues nationales. Il propose, maintenant que « Forêts de mon pays » est sorti de presse, de prévoir la publication en italien d'un cahier de huit feuilles devisé à 6000 fr. Les bénéfices revenant à la société seront versés à ce même fonds.

6° Du fait qu'il n'est pas possible de réunir dans un même fascicule l'italien et le romanche, le comité propose un cahier édité en langue romanche comprenant cinq à six feuilles et au devis de 4000 fr.

Edition italienne : L'assemblée vote à l'unanimité les deux propositions suivantes :

1° En application de l'art. 4 des décisions du Congrès forestier de Neuchâtel en 1927, relatives au tract pour la jeunesse « Unser Wald », le congrès de Lucerne en 1930 vote une édition italienne du dit tract.

2° Un crédit de 6000 fr., à prélever sur le fonds de publicité, est alloué à cette nouvelle publication.

Les bénéfices résultant de la vente du livre seront, selon le contrat d'édition, versés au fonds de publicité.

Edition romanche : En application du susdit art. 4, le congrès vote de même une édition en langue romanche et lui alloue un crédit de 4000 fr. aux mêmes conditions que pour l'édition italienne.

M. *Pometta,* inspecteur forestier à Lugano, remercie en langue italienne et M. le conseiller aux Etats *Huonder,* à Coire, fait de même en langue romanche.

7° *Budget 1930/31.* M. *Furrer* remarque que cette année encore le poste relatif à nos journaux a été fortement dépassé. Nous avons atteint un chiffre maximum. A propos de la publication en italien et en romanche du tract pour la jeunesse, le budget prévoit 9000 fr., tandis que nous venons de voter 10.000 fr. Ceci provient du fait qu'à la fin de l'exercice l'impression ne sera pas complètement terminée.

8° M. *Weber,* inspecteur forestier cantonal à Zurich, rapporte au nom de la Commission pour l'étude des normes applicables aux expropriations forestières. Cette commission, composée de MM. *Weber, Burri, Darbellay, von Erlach,* a attendu la loi fédérale sur les expropriations du 26 juin 1929 avant de prendre définitivement position.

Cet exposé sera publié dans nos organes auxquels nous renvoyons nos lecteurs. Dans la discussion, M. *Knuchel* déclare que nous pouvons accepter les données de la commission comme directives. Il s'élève contre la conception du taux forestier qui, d'après lui, n'est pas justifié; il n'y a qu'un taux, le taux ordinaire. A l'aide d'une représentation gra-

phique, il propose une méthode peu connue et simple pour le calcul de la valeur d'une forêt.

M. *Graf* remercie les membres de la commission. Le travail présenté nous fournit des directives, et non des dogmes, pouvant être l'objet d'une résolution.

M. *Mueller,* inspecteur forestier à Bâle, cite le cas des fronts de coupe de la gare de Pratteln pour lesquels les dégâts se montent à 0,60 fr. par mètre courant.

Répondant à M. Knuchel, M. *Weber* rappelle que tous les auteurs ont admis un taux forestier bas. Répondant ensuite à M. Graf, il fait remarquer que les différents points exposés par la commission peuvent être l'objet d'une entente interne. M. *Knuchel* demande la mise aux voix, puis retire sa proposition, M. *Graf* remarquant que la question n'est pas « mûre ». M. *Burri,* vice-président de la commission, prétend qu'on enterrre ce qui a été fait, tandis que M. Graf proteste contre cette assertion.

M. *Bavier,* directeur de l'Office forestier central à Soleure, fait remarquer que, depuis plusieurs années, on nous gorge de conférences, aux assemblées de la société, sans nous donner la possibilité de les discuter.

La séance est close à 18,25 h. par M. Frey, président du comité local.

Assemblée générale du lundi 15 septembre.

1° L'assemblée est ouverte à 7,15 h. par le président local, M. le conseiller d'Etat *Frey,* qui expose les conditions forestières et agricoles du canton de Lucerne. Très documenté, ce travail est fort goûté.

Avant de passer la parole au Dr Fankhauser, M. Frey rappelle en quelques mots bien sentis la belle carrière du conférencier.

M. *Fankhauser,* inspecteur fédéral des forêts, présente un exposé avec projections, intitulé : «*Quelques observations sur nos trois aunes*». L'autorité acquise par M. Fankhauser, en matière de forêts alpines, laisse supposer tout l'intérêt que portèrent les auditeurs à ce travail qui sera publié. Afin de protéger l'aune vert, M. Fankhauser propose la votation d'une résolution dont nous lirons plus loin le texte définitif.

3° M. *Isenegger,* inspecteur forestier du IIIme arrondissement lucernois, détaille ensuite les « *conditions géologiques et forestières de l'Entlebuch* ». Ce riche travail, illustré de nombreuses projections, mérite d'être intégralement publié.

4° M. le conseiller d'Etat Frey salue la présence de plusieurs personnalités politiques lucernoises qui ont bien voulu nous honorer de leur présence.

5° Les 15 nouveaux membres dont les noms suivent sont reçus par acclamation. Ce sont MM.:

1° *Burri Ignace,* conseiller national, à Malters
2° *Frey Joseph,* conseiller d'Etat, à Lucerne

3° *Kopp Michel,* commandant d'arrondissement, à Münster
4° Dr *Lehmann,* directeur de la Hespa, à Lucerne
5° *Moser-Schär,* conseiller national, à Hitzkirch
6° *Müller Jacob,* conseiller national, à Romoos
7° Dr *Portmann Hans,* médecin et botaniste, à Romoos
8° *Scherer Aloïs,* syndic, à Meggen
9° Dr *Suter Joseph,* professeur à l'Ecole d'agriculture de Sursee
10° *Roth Conrad,* ingénieur forestier, à Zollikon (Zollikerstrasse 10)
11° *Angst Ernest,* ingénieur forestier, à Zurich (Haldenstrasse 134)
12° *Badoux Eric,* ingénieur forestier, à Zurich (Gloriastrasse)
13° *Gaillard Elie,* ingénieur forestier, à Interlaken
14° *Keller Jacob,* ingénieur forestier, à Glattbrugg
15° *Meyer Hans-Arthur,* ingénieur forestier, à Couvet.

6° La publication d'une table générale des matières de nos organes a été mise à l'étude. L'assemblée se déclare en principe d'accord de donner suite à ce projet. Une somme de 3000 fr. devra être prévue dans ce but au budget de 1931/32. La forme définitive sous laquelle ce travail se réalisera n'est pas encore déterminée.

7° Par acclamation l'assemblée accepte de se réunir l'an prochain en Valais et nomme M. le conseiller d'Etat *Troillet,* président du comité local, M. *Evéquoz,* inspecteur forestier cantonal, vice-président. Monsieur *Kuntschen,* inspecteur forestier à Brigue, remercie au nom de son canton.

8° Nomination d'un membre du comité en remplacement de M. Conrad, décédé. M. A. Lombard, à Frutigen, propose M. *Winkelmann,* inspecteur forestier à Courtelary. Celui-ci est nommé à main levée et à l'unanimité.

9° M. l'inspecteur général *Petitmermet* oriente ensuite l'assemblée sur la production du charbon de bois pour la carburation. Simultanément aux épreuves avec les gazogènes, la commission technique de l'Association suisse pour l'étude des carburants succédanés, par l'intermédiaire de M. Aubert, a entrepris, dès le 15 mai, des expériences de carbonisation. M. Petitmermet recommande de tenter des essais dans les diverses régions du pays. Dès l'automne, les fours de carbonisation seront à disposition des intéressés et M. *Borel,* ingénieur forestier, pourra s'occuper de l'organisation de ce travail.

10° M. *Henne,* inspecteur fédéral des forêts, annonce qu'en collaboration avec l'administration forestière de la ville de Berne, une petite sécherie, modèle « Eberswalde », sera installée dès cet automne. Il fait appel à tous et demande que, malgré la rareté des graines cette année, on envoie particulièrement des cônes de pin de montagne et de mélèze.

11° M. *Felber,* adjoint à l'Inspection fédérale des forêts, nous apprend que 70 % des questionnaires adressés pour l'enquête sur la consommation des grumes sont rentrés. Toutefois, 4000 manquent en-

core. Il prie les organes compétents de bien vouloir faire un effort afin d'activer ce travail.

12° La liste des objets à l'ordre du jour étant épuisée, on passe à la discussion des travaux présentés, en particulier à la proposition de M. Fankhauser relative à la protection de l'*Alnus viridis*.

M. *Graf* prend une position négative et pense que vis-à-vis d'autres intéressés, nous ne pourrions maintenir partout nos exigences. M. *Ammon* relève une phrase de M. Fankhauser qui pourrait prêter à confusion. S'adressant aux représentants de la presse, il affirme que le corps forestier unanime désire lutter contre l'abandon des régions montagneuses.

Le texe suivant est proposé par M. Graf et accepté par la majorité :

« Le congrès de ce jour a retenu toute l'importance des peuplements d'aunes des Alpes dans les bassins supérieurs des torrents, importance qui justifie leur conservation par des mesures de protection appropriées.»

13° Divers. M. *Graf* donne lecture des excuses de personnes qui n'ont pu assister à la réunion.

Soleure, le 7 octobre 1930. Le secrétaire : *Gut.*

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. Au commencement du semestre d'hiver 1930/31, le nombre des étudiants à la division forestière de l'Ecole polytechnique était le suivant :

1er cours :	7 étudiants	3me cours :	7 étudiants
2me » :	9 »	4me » :	7 »

Ces 30 étudiants (en 1929 : 34) se répartissent comme suit entre les cantons d'origine :

Berne 9, Grisons 5, Zurich 4, Thurgovie, Lucerne et Fribourg chacun 2, St-Gall, Bâle-Ville, Argovie, Valais et Vaud chacun 1. A ces 29 étudiants suisses, il faut ajouter 1 étranger (Alsacien).

De ces 30 étudiants, 2 sont en congé, pour raison de maladie.

Ont quitté l'Ecole, en 1930 : 11 étudiants, dont 5 ont reçu le diplôme d'ingénieur forestier. Les 6 autres se répartissent comme suit : 3 ont échoué pour la deuxième fois les épreuves de l'examen, les 3 autres ont abandonné l'idée de se consacrer à la profession forestière.

Cantons.

Vaud. *Mise de bois du Risoud.* Le vendredi 31 octobre eut lieu, au Sentier, la vente annuelle des coupes martelées au Risoud. Cette vente groupait cette fois les quatre propriétaires, soit l'*Etat de Vaud* et les